

Informations Administratives

- Cautions

Suite au 3ème anniversaire de l'ouverture du cadran, nous demandons le renouvellement de beaucoup de cautions par le biais d'un courrier envoyé 1 mois avant l'échéance de celles-ci.

- ⇒ ce courrier doit être transmis à votre banque pour officialiser votre demande de caution,
- ⇒ De plus, aucune caution ne nous est transmise, elle passe toujours par l'acheteur en lui-même, qui doit nous remettre **impérativement l'ORIGINAL**.

- point fiscal

- ⇒ Lors de l'abattage, la taxe Normabev est passée au 1er septembre de 0.80 € à 1 € supportée à 50% par l'acheteur et à 50% par le vendeur.

Informations Diverses

• Téléphone

Le 18 octobre, un responsable d'ORANGE se rend sur notre site afin d'étudier quels sont les problèmes concernant la téléphonie mobile.

Après avoir mis une petite antenne sur notre marché, une antenne sur la commune de St Christophe, pourquoi ça ne fonctionne pas mieux ? MYSTERE!

Le problème est sérieusement étudié et nous espérons qu'une solution sera apportée dès que possible.

• Marchés de fin d'année

Comme chaque année, le marché entre Noël et le Jour de l'An est annulé.

Pour le 1er marché de 2013 (le 2 janvier) : nous pensons que seul le marché de la viande aura lieu. Confirmation vous sera faite en temps utile.

Infocadran N° 3

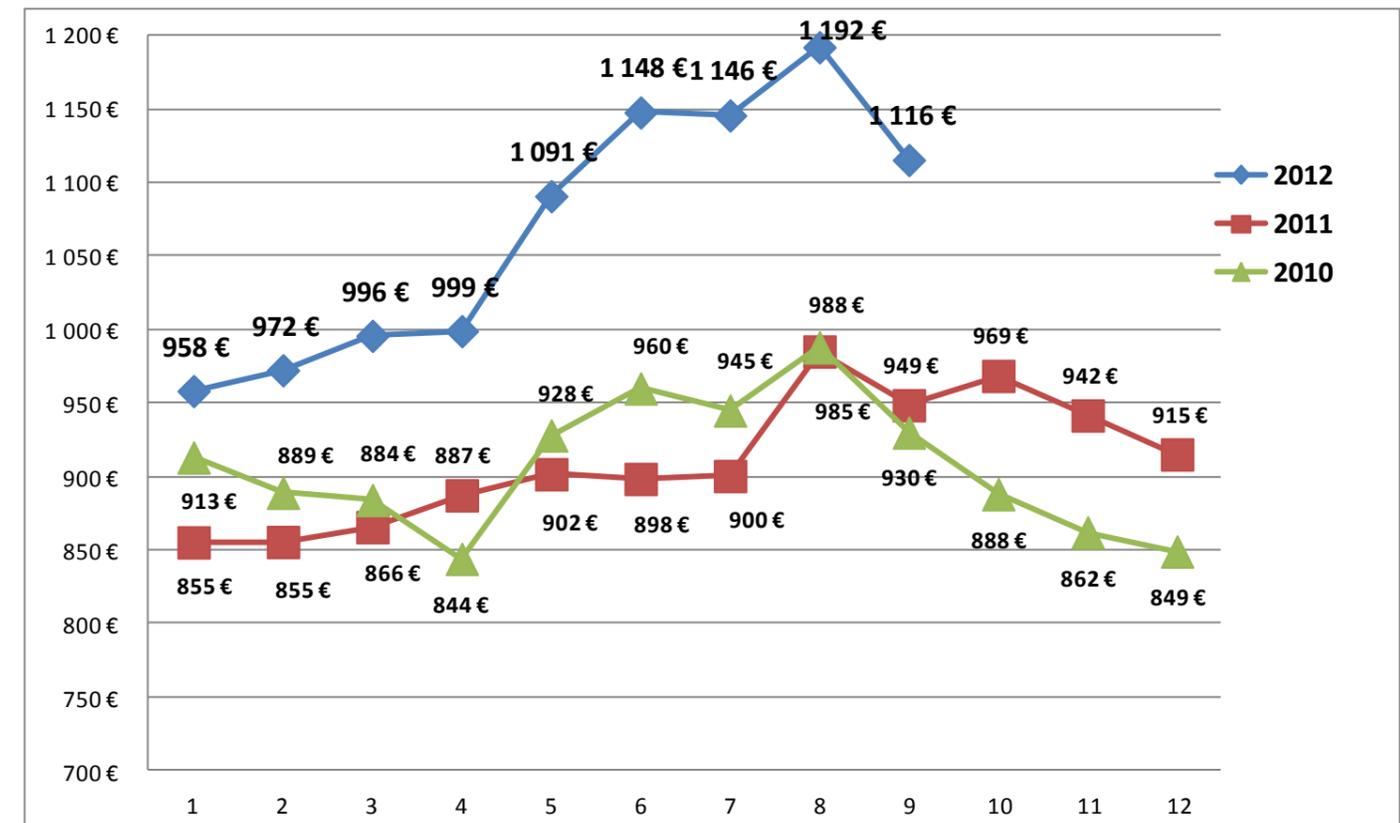
Juillet-Septembre 2012

Informations commerciales au 30/09/2012

Effectifs

| PERIODE | 2011 | | | | 2012 | | | |
|---------|--------------|-----------|--------|---------------------------------------|--------------|-----------|--------|---------------------------------------|
| | Traditionnel | Cadran | | Total des bovins passés sur le marché | Traditionnel | Cadran | | Total des bovins passés sur le marché |
| | | Présentés | vendus | | | Présentés | vendus | |
| TOTAL | 7 850 | 44 700 | 35 941 | 52550 | 7 313 | 39 696 | 33 917 | 47 009 |

Prix de vente moyen de l'ensemble des bovins au cadran/Mois



Informations techniques

Attestation de non vèlage

Quelques femelles de plus de 2 ans, en général, sont déclarées « génisse » avec attestation de non vèlage alors qu'elles ont vèlé.

Celles-ci se retrouvent à l'abattoir et certains abattoirs demandent confirmation aux EDE concernés.

Si le cas se présente, l'animal est vendu pour l'abattoir en génisse et subit une dépréciation assez importante étant donné qu'elle est vache.

⚠ Depuis début septembre, chaque mercredi, nous transmettons la liste des femelles de plus de 2 ans déclarées « génisse » à l'EDE de Saône et Loire et une employée la vérifie.



S'il y a erreur, nous le signalons au vendeur et l'animal passe à la vente en vache.

Si l'animal est déjà passé à la vente, la vente est annulée et celui-ci repasse en vache.

Génisses « gestantes »

Chaque semaine, des génisses sont déclarées « non gestantes » par l'apporteur.

- Certaines ne le sont pas car l'apporteur a un doute ou ne le sait pas.

- Le problème est que celui qui désire acheter une génisse ne veut pas une vache car la valorisation, selon les cas, est bien différente.

Dorénavant, *toutes les femelles mises en catégorie génisse (1001 à 1100) doivent être non gestantes.*

⚠ Si l'animal est découvert gestant après son arrivée chez l'acheteur et avant la vente à la boucherie, 2 possibilités seront offertes au vendeur :

⇒ soit reprendre l'animal,

⇒ Soit verser la somme de 250 € HT à l'acheteur pour le dédommager du passage de l'animal de génisse à vache.



Nous conseillons tout de même à tous les acheteurs de faire un diagnostic de gestation sur toutes les génisses au moment de l'introduction dans l'élevage afin d'éviter tout gaspillage notamment de nourriture.

Les animaux sans garantie

Nous acceptons de passer au cadran *une catégorie d'animaux baptisés « sans garantie »*.

Ces animaux sont en très grande majorité achetés pour l'abattage, certains « risquent tout », les achètent une somme symbolique afin de les repousser. Le terme « sans garantie » protège l'apporteur dès que l'animal est dans le camion de l'acheteur mais encore faut-il qu'il y arrive...

Si l'animal meurt entre le déchargement au quai et le rechargement par l'acheteur, il est bien évident que c'est l'apporteur qui en est responsable et non le marché comme certains le pensent.

Certains animaux, non présentables sur un marché, même « sans garantie », seront refusés au cadran. Pour ceux-ci, voir avec les acheteurs du gré à gré qui, eux, les feront tuer.

Informations techniques (suite)

Problème d'identification

au cadran

Chaque semaine, des boucles manquent dans les oreilles des bovins ou ne sont pas réglementaires.

La photo ci jointe vous montre l'exemple d'une boucle incorrecte et il faut vraiment faire attention pour voir l'erreur.

En effet, elle n'est pas valable car nulle part, nous n'avons le numéro national à 10 chiffres.

Elle se compose d'un numéro de cheptel (58 293 106 : 8 chiffres) et d'un numéro de travail (5952 : 4 chiffres) qui peut être le numéro de travail de l'animal mais également celui d'un autre animal du même cheptel.

Afin d'éviter de telles erreurs en commandant de nouvelles boucles,



demander toujours un numéro national à 10 chiffres et non un numéro de travail.

À la viande

Nous allons certainement être obligé de vérifier les boucles et les numéros d'identification des animaux sur le marché de gré à gré.

Chaque semaine, des erreurs sont relevées dans les abattoirs où il manque des boucles et comme

maintenant, tout est enregistré au nom de la SAEM, c'est le marché qui est réprimandé par les services vétérinaires.

Vérifiez donc bien les boucles des animaux présentés sur le marché de la viande.

Marché de gré à gré

- Garantie de paiement

Au 1er octobre, cela fait un an que la garantie de paiement a été mise en place sur le marché de la viande. Merci à tous les opérateurs qui ont compris l'intérêt de cette démarche et qui s'y sont fortement impliqués. D'autres marchés en France aimeraient pouvoir également la mettre en place.

Le terme de la première année correspond au renouvellement des cautions pour de nombreux acheteurs. Nous leur demandons donc de bien vouloir faire le nécessaire sinon l'agrément sera retiré.

Messieurs les vendeurs, demandez bien les carnets d'achat à vos acquéreurs pour vous assurer que vous bénéficierez de la garantie bancaire.

L'absence de carnet d'achat signifie que l'acheteur ne possède plus ou pas de garantie bancaire.

- Ouais de l'ancien marché

Certains apporteurs, notamment de bovins finis, se plaisent à laisser leur camion à quai malgré les demandes de l'employé du marché ou les appels au micro pour le sortir.

Face à ce problème, des mesures avec chaînes et cadenas sont prises afin qu'une fois les animaux déchargés, le propriétaire enlève son camion avant d'emmener les animaux sur le foirail.

